

Le régime monétaire du pays devrait être un régime dirigé. Il n'est ni judicieux, ni même pratique, de considérer notre régime monétaire comme étant automatique, c'est-à-dire comme produisant des résultats satisfaisants par le jeu de forces naturelles joint à la mise en pratique de quelques maximes d'application générale et de règles empiriques désuètes. Les principaux objectifs d'un régime monétaire rationnel,—par exemple, maintenir la parité des changes étrangers sans aucun bouleversement inutile des affaires domestiques, éviter le cycle du crédit, et stabiliser le niveau des prix—ne sauraient être atteints que par l'exercice constant du savoir, du jugement et de l'autorité par des gens absolument indépendants disposant de grandes ressources et de tous les moyens techniques voulus.

Vous reconnaissez, n'est-ce pas, qu'un tel principe devrait être à la base du régime monétaire?—R. Oui, pourvu que l'indépendance des dirigeants fût incontestée.

D. Pour moi, ce qu'il y a de vraiment important dans cette déclaration, c'est que les administrateurs d'une banque d'Etat devraient jouir d'une indépendance incontestée. Autrement dit, aucun intérêt personnel ne devrait s'opposer à leur souci de l'intérêt public.—R. En effet.

M. KINLEY: Il s'agit plutôt, à mon sens, d'intérêt politique.

M. McGEER: Oui, ni aucun intérêt politique. La citation que je viens de lire fait mention d'une "indépendance incontestée"; cette expression embrasse tout.

M. KINLEY: L'intérêt politique est un obstacle à une indépendance incontestée.

M. McGEER: Oui, si l'influence politique entre en jeu. Toutefois, les juges de nos tribunaux tout comme nos fonctionnaires douaniers, ne subissent aucune influence politique. Cette dernière n'entre pas nécessairement en ligne de compte et elle peut être écartée. Néanmoins, si je comprends bien, vous trouvez mauvais qu'un groupe d'hommes qui participent à des entreprises privées administrent en même temps les affaires bancaires de la nation; est-ce bien cela?

Le TÉMOIN: Oui.

M. McGEER: Vous opposez-vous à cela?

Le TÉMOIN: Oui.

M. KINLEY: Vous exposez toute la thèse.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Breithaupt, voulez-vous prendre la parole?

M. BREITHAUP: Monsieur le président, je ne sais trop si je devrais soumettre le témoin à un interrogatoire, mais j'estime que certains points devraient être élucidés. M. Noseworthy a demandé hier à M. Bickerton ce que son groupement pensait de la question générale du chevauchement des conseils d'administration. C'était là une question tout à fait normale. Dans sa réponse, M. Bickerton, apparemment peu soucieux de donner des précisions, s'est contenté de faire mention de quelqu'un de l'Ouest qu'il ne connaissait pas lui-même, mais dont il avait entendu parler. Je m'explique qu'il ait voulu répondre à la question. Or, je désire demander à M. Bickerton s'il connaît M. Dobbie, président de la *Canadian Chamber of Commerce*?

Le TÉMOIN: Non, je ne le connais pas. Ainsi que je l'ai dit hier, je sais simplement que des invitations ont été transmises et que tous ces divers postes étaient énumérés dans l'invitation en question. Voilà tout.

M. BREITHAUP: Aviez-vous objection à ce qu'un homme qui s'est distingué dans diverses entreprises et qui pouvait peut-être parler en connaissance de cause allât là-bas?

Le TÉMOIN: Non, j'ai simplement dit que je connaissais le cas d'un homme—c'était, je crois, au moment où M. Noseworthy a rappelé la chose. M.